

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023JUIN27\_02

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BARRERE Marie, Maire.

**Présents :**

Marie BARRERE, Cédric JAEN, Emilie JAEN-CELLA, Jacques LARRUE, Corine LAUDANA, Michel MORICE, Marie-Andrée RIEU, Rachel TRILHE, Jean-Louis ZARATE.

**Absent Excusé :** Fabien FERRADOU, Cédric FOURCASSIER,

**Secrétaire de séance :** Michel MORICE

Date de convocation :  
20/06/2023

**OBJET :** Délibération – Budget primitif M57 (Trésorerie)

L'instruction M57 prévoit que "si l'assemblée délibérante l'autorise, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections".

Le taux maximum de 7,5% s'entend par bien section ; il peut donc varier pour le fonctionnement et l'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Ainsi fait et délibéré le 27 juin 2023  
Au registre figurent les signatures  
Pour copie conforme

Mme le Maire  
Marie BARRERE

